ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Justice : personnel

Question écrite n° 6050

Texte de la question

M Jean-Pierre Philibert demande a M le garde des sceaux, ministre de la justice, s'il entend se conformer aux directives du Premier ministre en ce qui concerne la nomination ou le remplacement de magistrats du parquet, de l'administration centrale du ministere de la justice ou de fonctionnaires de ce ministere ou de ses services exterieurs. La liste est deja longue, en effet, des decisions surprenantes qu'il a prises dans ce domaine, provoquant l'inquietude et l'emoi. Il observe que M le garde des sceaux applique, en ce qui concerne le choix de ses collaborateurs, des regles moins strictes que celles qu'il a acceptees avec l'article 15 de la loi d'amnistie, qui obligeait les chefs d'entreprise a reintegrer certains salaries ayant commis des fautes lourdes. Il lui demande s'il faut voir dans cette attitude une marque de desinvolture a l'egard de la societe civile et s'il entend en definitive mettre un terme a la pratique des « depouilles » dans le departement dont il a la charge.

Texte de la réponse

Reponse. - Il parait necessaire de rappeler a l'honorable parlementaire que les magistrats sont nommes par decret du President de la Republique, contresigne par le Premier ministre qui est donc en mesure de verifier que ses directives sont suivies. Par ailleurs, les projets de mouvements sont diffuses a l'ensemble du corps judiciaire qui dispose d'un delai pour presenter ses observations. Sur 596 mouvements diffuses depuis le 12 mai 1988, 34 ont fait l'objet d'observations. L'honorable parlementaire peut donc etre rassure sur l'amplitude du phenomene d'inquietude et d'emoi qu'il aurait constate. Toutes les observations relatives aux nominations de magistrats du siege ont ete soumises au conseil superieur de la magistrature.

Données clés

Auteur : M. Philibert Jean-Pierre
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6050
Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3513